

## ARRETÉ MUNICIPAL N° 2021 – 132

**Objet : Réglementation temporaire de la circulation, rue d'Ingouville**

**Nous, Maire de la Commune,**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment son article R 411-21-1 et R 411-25 ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967 ;

Considérant la nécessité qui incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant les travaux de curage de la buse au pont d'Ingouville, rue d'Ingouville envisagés par l'entreprise LEFEVRE de Moulton-Chicheboville ;

Vu la demande présentée par l'entreprise LEFEVRE de Moulton-Chicheboville afin d'interdire la circulation des véhicules durant les travaux, au niveau du pont de la rue d'Ingouville le mardi 13 juillet 2021 de 8 heures à midi ;

### **Arrêtons**

**Article I :** La circulation des véhicules sera interdite, rue d'Ingouville, au niveau du pont d'Ingouville, le mardi 13 juillet 2021 de 8 heures à midi.

**Article II :** Les dispositions visées à l'article précédent ne s'appliquent pas aux véhicules de gendarmerie, de secours, du SMEOM, et des services techniques municipaux.

**Article III :** Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera assurée par l'entreprise LEFEVRE de Moulton-Chicheboville.

**Article IV :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article V :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

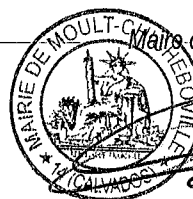
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Moulton-Chicheboville
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours d'Argences
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Valès dunes
- Monsieur le Président de O'Tri de Moulton-Chicheboville
- Monsieur le Directeur de l'entreprise LEFEVRE de Moulton-Chicheboville

chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Moulton, le 12 juillet 2021

**Coralie ARRUEGO**

Maire de Moulton-Chicheboville



**Daniel BUISSON**

Adjoint au Maire de Moulton-Chicheboville